

Compte rendu du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 25 mars 2019

Etaient présents : Jérôme Coumet, Annick Olivier, Danièle Seignot, Etienne Traisnel, Dorothée Collet, Francis Combrouze, Marie-José Raymond-Rossi, Sylvie Lacour, Farida Seddik, Déborah Herco, Kais Idriss, Cécile Manal, Anne-Christine Lang, Mireille Lagard-Viau, José Herrmann, Benjamin Rataud, Christian Cahn, Catherine Aubailly-Florentin

Etaient excusés ou absents: Adeline Lamberbourg, Philippe Moine, Yves Contassot, Laure Esquieu, Elisabeth Stibbe, Sabrina Armand, Yon Chau, Carole Le Bihan, Marie-Sabine Magi, Thi Thanh Thao Bui, Maeva Destombes, Lise Pellerin, Buon Tan, Sylvie Venail, Serge Javerlhac, Jean-Michel Le Bail, Laurence Guillo, Martine Bayout

1) Approbation du procès-verbal du Comité de Gestion du 11 février 2019 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2) Délibérations :

Délibération 2019-05 : approbation du compte de gestion de l'exercice 2018 :

JP Ruggieri rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il est établi par le comptable public. Il comporte un bilan comptable de notre établissement. Le comité de gestion doit constater la stricte concordance avec le compte administratif. Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2019-06 : approbation du compte administratif 2018 :

JP Ruggieri rappelle qu'à chaque budget correspond un compte administratif et qu'il est obligatoire. Le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion du comité pour l'exercice écoulé. Les montants inscrits au compte administratif doivent être en concordance avec ceux figurant au compte de gestion.

Il présente de manière synthétique le compte administratif 2018 : il indique que la section de fonctionnement est excédentaire de 19 142,60€. Il rappelle que nous avons atteint 54,3% de produits issus de l'alimentation durable. Nous servons un repas 100% bio deux fois par semaine et un menu végétarien une fois par semaine. De nombreux repas à thème sont proposés au cours de l'année (Nouvel an Chinois, semaine du goût...) Depuis mars 2016, nous proposons aux écoles élémentaires volontaires de distribuer un goûter équilibré aux élèves inscrits aux activités

périscolaires. Ces résultats confirment que la situation financière de la CDE est saine, les charges sont maîtrisées. La hausse constante des charges de personnel est compensée par la baisse significative des achats. La section d'investissement est aussi excédentaire de 795,13€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2019-07 : affectation des résultats de l'exécution 2018 au budget 2019 :

JP Ruggieri souligne que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à un excédent de 19 142,60€. Ce résultat est intégralement reporté au budget 2019 sur le chapitre 002. Le nouvel excédent reporté s'élève à 1 192 405,11€.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2018 s'élève à un excédent de 793,13€. Ce résultat est intégralement reporté au budget 2019 sur le chapitre 001. Le nouveau solde d'exécution de la section d'investissement reporté s'élève à la somme de 454 835,51€.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération 2019-08 : budget primitif 2019 :

JP Ruggieri rappelle que le BP doit être voté avant le 31 mars. Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de la CDE. La section d'investissement présente les nouveaux programmes d'investissement.

Au budget 2019, nous prévoyons des dépenses de 13 192 566€ en fonctionnement et plus de 795 000€ en investissement soit un budget de 13 958 000€.

La masse salariale augmentera de 0,3%. En effet, nous avons prévu l'embauche de 5 agents de restauration pour combler les absences et un cadre A qui dirigera le service alimentation. A cela viendra s'ajouter le paiement des heures supplémentaires pour les agents volontaires chargés de la mise en place du goûter en élémentaire.

Nous prévoyons aussi une hausse pour l'alimentation afin d'augmenter les produits issus de l'alimentation durable, nous nous fixons l'objectif d'atteindre 55% fin 2019. Nous mettrons en place des mesures contre le gaspillage alimentaire : formation du personnel sur site contre le gaspillage, enquête de satisfaction auprès des convives pour orienter les menus et éviter le gaspillage, mise en place de menus à 4 composantes.

Nous prévoyons une baisse des charges à caractère général pour les locations mobilières (camions), les fournitures de produits d'entretien et la maintenance des appareils.

Nous rénovons entièrement l'office de la maternelle 35 Château des Rentiers et celui de l'école Arago afin d'améliorer les conditions de travail de nos agents. Nous allons rénover la zone de cuisson des cuisines 31/37 Château des Rentiers et 32 place Jeanne d'Arc.

Il est proposé de voter un budget primitif en déficit de 90 000€ en fonctionnement et un budget équilibré en investissement.

Francis Combrouze pose une question sur le coût des goûters élémentaires. Il lui est répondu que la distribution du goûter dans les 28 écoles élémentaires représente un coût de 65 000€ à la charge de la caisse des écoles. Annick Olivier rappelle les demandes des parents de réduire le gaspillage alimentaire et les produits industriels dans les goûters.

Jérôme Coumet félicite la FCPE d'avoir aiguillonné les élus sur cette question. Il est satisfait que la question de l'alimentation soit devenue un sujet important. Cette question ne concerne plus que les personnes impliquées du comité de gestion mais elle est aujourd'hui partagée par un très grand nombre de parents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2019-09 : provisions pour risques et charges

Le montant de la provision pour risque est fixé à 50 000€ pour 2019. Ces provisions sont destinées à couvrir une charge non prévisible. C'est le comptable public qui fixe le montant des prévisions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2019-10 : composition et effectifs des emplois de la CDE13

Nous avons 195 emplois budgétaires permanents (en équivalent temps plein, correspondant à un effectif physique de 305 agents).

Ces emplois budgétaires se répartissent de la manière suivante : 2 emplois de catégorie A, 11 emplois de catégorie B, 182 emplois de catégorie C.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2019-11 : autorisant la reprise sur provision pour les admissions en non-valeur

Le comité de gestion autorise la CDE13 à effectuer une reprise des provisions pour un montant de 124 534,57€ sur le compte 4961 pour alimenter les crédits en recette au compte 7817.

Elle correspond à la liste des créances admises en non-valeur, des créances éteintes de l'exercice 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2019-12 : autorisant la reprise sur provision pour risques et charges

Le comité de gestion autorise la CDE13 à effectuer une reprise des provisions pour un montant de 10 000€ sur le compte 15111 pour alimenter les crédits en recettes au compte 7815.

La délibération est adoptée à l'unanimité